

Être tuteur ou curateur d'un proche permet d'assurer efficacement sa protection. Mais devenir tuteur ou curateur ne s'improvise pas. Les articles du code civil qui régissent les mesures de tutelle et curatelle ont des impacts potentiels sur toutes les situations de la vie courante. Parfois anodins, parfois cruciaux.

Tutelle Au Quotidien a été conçu pour vous aider, tuteur familial et curateur, à gérer efficacement la mesure de tutelle ou de curatelle dont vous avez la charge.

Pour cela le site vous fournit divers outils complémentaires :

[Dossiers thématiques](#)

Les dossiers thématiques constituent, pour vous tuteur, le référentiel principal pour vous guider de manière précise dans chacune de vos démarches. Les dossiers sont classés en catégories dont voici quelques exemples :

" [Début de la mesure : trimestre de tous les dangers](#) " présente tous les dossiers décrivant les démarches obligatoires du tuteur, ou conseillées au début de la mesure :

[Notification aux banques](#)

,
[Inventaire du patrimoine](#)

, etc.

" [Protéger au quotidien : protéger la Personne](#) " rassemble des dossiers tels que la " [Charte des droits et des libertés du majeur protégé](#)

" ou encore "

[La sécurité de la personne âgée à domicile](#)

".

" [Protéger au quotidien : gérer la mesure](#) " présente en particulier toutes les requêtes que vous tuteur seriez susceptibles de devoir faire auprès du juge des tutelles.

Pour retrouver [toutes les catégories existantes : cliquez ici...](#)

[Forum](#)

Le forum vous permet de poser [VOS QUESTIONS](#) et obtenir des réponses, non seulement grâce au partage d'expérience avec d'autres tuteurs familiaux, mais aussi grâce aux nombreux professionnels qui interviennent sur le forum et, le cas échéant, grâce au réseau d'experts de Tutelle Au Quotidien qui s'efforce de répondre aux questions non résolues spontanément par la communauté.

Espace de Gestion

Les outils permettant de gérer efficacement une mesure de protection sont regroupés dans l' [Espace de Gestion](#)

. Ils s'adressent à vous, tuteur et curateur.

Vous y trouverez d'ores et déjà la [CHECK-LIST du tuteur ou curateur](#) . Cet outil vous guide parmi les nombreuses démarches que doit faire le tuteur. Sur la base de quelques informations caractérisant la situation du majeur protégé, il établit une liste d'actions probablement nécessaires...

Prochainement vous aurez à votre disposition un véritable logiciel de gestion des mesures de tutelle ou curatelle qui vous permettra de tenir la comptabilité du majeur protégé, de produire le rapport annuel de gestion, d'émettre les requêtes auprès du juge des tutelles, le tout en conservant les preuves nécessaires pour démontrer votre bonne gestion des intérêts de la personne vulnérable.

Pour être informé des nouveaux outils mis à votre disposition, [inscrivez-vous gratuitement à la Newsletter](#)